

Page: 1/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit r-CK-MB
- · Code du produit 12000887, 12000888, 12000889, 12000890
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Catégorie du produit PC19 Intermédiaire
- · Emploi de la substance / de la préparation Demi-produit
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories S.A.

3,bd Raymond Poincare'

F-92430 Marnes La Coquette

France

phone: +33 01 47 95 60 00 fax: +33 01 47 41 91 33

- e:mail contact: biorecherche.techsupport@bio-rad.com
- · Service chargé des renseignements : biorecherche.techsupport@bio-rad.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 47 95 60 00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 n'est pas applicable
- · Pictogrammes de danger n'est pas applicable
- · Mention d'avertissement n'est pas applicable
- · Mentions de danger n'est pas applicable
- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux
- · Composants contribuant aux dangers: n'est pas applicable
- · Indications complémentaires :

Contient des constituants ajoutés de source animale.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)



Page : 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 1)

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- · après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation oculaire.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:
- CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Manipuler en tant que potentiellement infectieux.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Recueillir par moyen mécanique.

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont :

Désinfectant

6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Pour de plus amples informations concernant les conditions de stockage, consulter la notice d'emballage.

(suite page 3)



Page : 3/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 2)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Observer les pratiques de bio-sécurité usuelles de manipulation des matériaux infectieux.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc synthétique

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux : Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les pro	opriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	solide
Couleur :	blanc
· Odeur :	Inodore
· valeur du pH:	Non applicable.
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Densité :	non déterminée

(suite page 4)



Page : 4/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 3)

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : soluble

· Teneur en solvants :

solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides : 100 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 4)

- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé	
 · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT, ADR · ADN, IMDG, IATA 	Non réglementé Non réglementé	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe Non réglementé		
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.		
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II convention Marpol et au recueil IBC	de la Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	Non réglementé	

(suite page 6)



Page : 6/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

 4000 Alfred Nobel Drive
 2000 Alfred Nobel Drive

 Hercules, CA 94547, USA
 Hercules, CA 94547, USA

 1(510) 724-7000
 1(510) 741-1000

1(510) 724-7000 1(5 **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR